



La Ligue de l'enseignement **s'engage** pour le développement durable

la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

**2^e plan d'actions
Agenda 21
du centre confédéral
de la Ligue de
l'enseignement
2010-2013**

SOMMAIRE

BILAN DU 1^{ER} PLAN D' ACTIONS 2007-2010	2
FINALITÉ 1 : RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	2
FINALITÉ 2 : AMÉLIORER QUALITATIVEMENT ET QUANTITATIVEMENT NOTRE CONSOMMATION	4
FINALITÉ 3 : ADAPTER LES ACTIVITÉS ET/OU DÉVELOPPER DE NOUVELLES ACTIVITÉS EN COHÉRENCE AVEC NOTRE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	5
2^E PLAN D' ACTIONS 2010-2013	7
FINALITÉ 1 : RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	7
<i>Les flux dans les bâtiments</i>	<i>7</i>
<i>Les transports</i>	<i>7</i>
FINALITÉ 2 : AMÉLIORER QUALITATIVEMENT ET QUANTITATIVEMENT NOTRE CONSOMMATION	9
<i>Les déchets</i>	<i>9</i>
FINALITÉ 3 : FAVORISER ET METTRE EN ŒUVRE LA DIVERSITÉ AU SEIN DE LA LIGUE DE L' ENSEIGNEMENT	10
FINALITÉ 4 : ADAPTER LES ACTIVITÉS ET/OU DÉVELOPPER DE NOUVELLES ACTIVITÉS EN COHÉRENCE AVEC NOTRE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	12
<i>Les activités</i>	<i>12</i>
<i>L'organisation des actions</i>	<i>15</i>
<i>L'accompagnement du plan d'actions</i>	<i>16</i>
DANS LE RÉSEAU : ACCOMPAGNER LES AGENDAS 21 ASSOCIATIFS DE LA LIGUE DE L' ENSEIGNEMENT	17

LIGUE DE L' ENSEIGNEMENT
SECTEUR ENVIRONNEMENT-
DÉVELOPPEMENT DURABLE
3, RUE RÉCAMIER
75341 PARIS CEDEX 07
TÉL. : 01 43 58 97 01
FAX : 01 43 58 97 88
COURRIEL :

hguinot@laligue.org
DIRECTEUR DE PUBLICATION

JEAN-MICHEL DUCOMTE
COORDINATION

HELENE GUINOT

PAO BRIGITTE LE BERRE
CONCEPTION LOGO :

AMÉLIE CUI

REMERCIEMENTS :

NOUS TENONS À REMERCIER
TOUT PARTICULIÈREMENT

DANIEL PRÉTET, RESPONSABLE

DES SERVICES TECHNIQUES ET

MARIE-LAURE BASGROT,

VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIL

CETTE BROCHURE A ÉTÉ

IMPRIMÉE AVEC DES ENCRE

VÉGÉTALES SUR DU PAPIER

RECYCLÉ 100 %

PAR L' IMPRIMERIE

PLOT, ANGERS, 2010



L'Agenda 21 du centre confédéral de la Ligue de l'enseignement est le fruit d'un long travail, mené avec les salariés des sièges nationaux de la Ligue de l'enseignement et de son secteur sportif (Ufolep et Usep), de l'Infrep et de l'Apac.

La mise en place des actions, la création des outils de suivi et d'évaluation de ce premier plan ont été permises grâce au travail de trois volontaires en service civil : Romain Dallari, Céline Grossi et Marie-Laure Basgrot.

Le bilan du premier plan d'actions partagé au sein du comité de pilotage a permis de produire un nouveau diagnostic, base de ce second Agenda 21, diffusé à Toulouse lors du congrès 2010.

L'Agenda 21 est un plan d'actions pour le XXI^e siècle ratifié au Sommet de la Terre de Rio en 1992 par plus de 170 chefs d'États et de gouvernements. Ce texte constate les dérèglements qu'entraînent nos modes de vie et propose à tous de se mobiliser pour construire un monde plus responsable et plus équitable. Chacun est concerné par un Agenda 21, à des échelles et avec des modes d'intervention spécifiques et complémentaires : les gouvernements, mais aussi les élus locaux, les entreprises, les chercheurs, les consommateurs et les citoyens. Il appartient donc aux États d'animer une stratégie nationale de développement durable et aux collectivités de mettre en place un Agenda 21 local. L'idée d'un **Agenda 21 à la Ligue de l'enseignement** a été adoptée par le conseil d'administration en juin 2004. C'est une réflexion qui tend, à l'échelon de l'association, à envisager le développement économique tout en tenant compte de la préservation de l'environnement et de la responsabilité sociale.

Au printemps 2007, le centre confédéral de la Ligue de l'enseignement adoptait son plan d'actions Agenda 21, **le premier d'un mouvement de l'éducation populaire**, pour ses entités nationales (2 sièges à Paris, 7 antennes régionales Vacances pour tous et 14 centres de vacances), mais aussi le groupe assurance Apac et l'institut national de formation Infrep qui partagent ses locaux.

Ce plan d'actions est construit autour de trois grandes finalités et douze engagements, chacun décliné en actions concrètes dont il est possible de mesurer l'impact grâce à des indicateurs.

Trois ans plus tard, vous avez dans ce document une synthèse du **bilan de ce premier plan**. Ne figurent en réalité que deux années complètes de mise en œuvre, car 2007 a été consacrée à la création des outils de suivi. Malgré cela, nous avons d'ores et déjà évalué les impacts de l'Agenda 21, et si tous les objectifs ne sont pas atteints, nous actons de réelles avancées. Cette démarche de développement durable construite collectivement et appliquée au quotidien, au fonctionnement de l'association, **fait désormais partie de la culture** du centre confédéral. Les comportements, les façons de penser l'action ont commencé à évoluer et il devient « naturel » de trier ses déchets, de consommer autrement, de revoir l'organisation de ses activités.

Élaborée pour le centre confédéral dans un souci d'exemplarité, cette démarche a été aussi le moteur d'une réflexion plus large dans le mouvement et déjà **quatre fédérations départementales ont adopté leur propre Agenda 21**. Elle a également suscité l'intérêt de nombreux partenaires et la Ligue de l'enseignement est impliquée dans le groupe créé à l'initiative du ministère de la Jeunesse regroupant les associations d'éducation populaire dans une démarche de développement durable.

Des progrès sont encore à faire sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration qualitative et quantitative de notre consommation. L'analyse du bilan a permis de jeter les bases d'un second plan d'actions qui reconduit ces deux grandes finalités et intègre davantage la **dimension sociale** comme vous le verrez dans les actions proposées pour 2010-2013.

Étape après étape, la Ligue de l'enseignement construit son projet d'une société plus juste et plus solidaire et contribue ainsi à refonder le pacte social et civique pour « Faire société ».

Jean-Marc Roirant
Secrétaire général

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

L'une des finalités principales du premier plan d'actions était de réduire les émissions de gaz à effet de serre issues des activités du centre confédéral de la Ligue de l'enseignement en agissant sur les flux dans les bâtiments (énergie et eau) et sur les transports (trajets domicile travail, trajets professionnels et transports des produits).

ENGAGEMENT 1 : Réduire de 10 % la consommation d'énergie dans les bâtiments existants en 3 ans.

Après trois années d'application du premier plan d'actions, cet objectif n'a pas été atteint, puisque la consommation d'énergie du centre confédéral a globalement augmenté de près de 7 % en 3 ans (année de référence 2006).

Précisément, la consommation d'électricité du site de Récamier a diminué de 22 % en 3 ans et celle du site de Saint-Fargeau a augmenté de 11 %, notamment en raison de la hausse du nombre de serveurs informatiques. Sur cette même période, la consommation en chauffage de Récamier a augmenté de près de 10 % et celle de Saint-Fargeau a baissé d'environ 5 %.

En dépit de ces résultats, plusieurs actions ont été menées, parmi lesquelles la généralisation des ampoules basse consommation, l'installation de minuteries dans les lieux peu occupés et la mise en place de thermomètres et de robinets thermostatiques sur les radiateurs des bureaux.

ENGAGEMENT 2 : Construire les nouveaux bâtiments selon la Haute Qualité Environnementale (HQE) et la Haute Performance Énergétique (HPE). Dans le cas de rénovation, étudier systématiquement le recours aux énergies renouvelables.

Lors de la rénovation de bâtiments existants l'approche HQE est systématiquement prise en compte et réalisée dans la mesure du possible.

ENGAGEMENT 3 : Réduire de 10 % la consommation d'eau en 3 ans.

Entre 2007 et 2009 la consommation d'eau a diminué de 68 % sur le siège de Récamier, notamment en raison du changement de la climatisation à eau du local imprimerie par une climatisation à gaz. Celle du siège de Saint-Fargeau a diminué de 14 % en 3 ans.



Bureaux et salles de réunions sont équipés de thermomètres.
© Hélène Guinot

ENGAGEMENT 4 : *Sensibiliser les salariés aux modes de transports « doux » et faciliter leur utilisation.*

Une sensibilisation sur l'utilisation des transports « doux » a été réalisée auprès des salariés à travers notamment le guide de bonnes pratiques pour les salariés du confédéral. Des abris à vélo et des douches ont été installés sur les deux sièges afin de favoriser l'utilisation du vélo.

ENGAGEMENT 5 : *Penser l'organisation du centre confédéral de façon à réduire globalement les transports et plus spécifiquement les plus contributeurs à l'effet de serre.*

Il n'a pas été créé d'indicateur mesurant la diminution des kilomètres parcourus. Toutefois, des actions allant dans le sens de la réduction des transports ont été mises en place comme par exemple, l'incitation au covoiturage à l'Usep et l'Ufolep lors des rassemblements sportifs et statutaires, et le recours aux réunions téléphoniques afin de réduire le nombre de trajets.

ENGAGEMENT 6 : *Bâtir un plan de livraison et d'expédition économe en énergie avec l'objectif pour l'expédition de réduire de 15 % les coûts d'affranchissement en 3 ans.*

L'organisation des expéditions, avec uniquement deux envois courrier par semaine, et la généralisation de la communication électronique au sein du centre confédéral et du réseau, ont permis de réduire de 10 % les frais d'affranchissement en 3 ans.

Appels vidéos gratuits
Pour éviter aux élus et aux salariés des territoires d'outre-mer de prendre l'avion, l'Usep utilise depuis 2 ans un système de vidéoconférence via Skype.



Le village de vacances **Ré la Blanche**, situé en Charente-Maritime, a récemment installé des panneaux solaires sur l'un de ses bâtiments. L'énergie produite par ces panneaux permet désormais de chauffer l'eau utilisée dans les salles de bain.
© Christine Bronier

Améliorer qualitativement et quantitativement notre consommation



Un traiteur éco-responsable

propose aux entreprises un nouveau concept de restauration s'inspirant des produits du marché et proposant des menus de saison. Les repas sont servis dans des emballages 100 % biodégradables.

© Marie-Laure Basgrot



Épreuve nationale de VTI, utilisation de **gobelets recyclables**. L'Ufolep nationale a mis à la disposition de ses salariés et élus, des gobelets « Ecocup » réutilisables et recyclables.

© Ufolep de la Somme

Le deuxième axe d'engagement avait pour ambition d'agir sur les approvisionnements (achats administratifs, alimentaires, produits d'entretien) et sur les déchets (limiter la production de déchets et les recycler).

ENGAGEMENT 7 : Promouvoir les achats et la consommation durables.

Globalement, qu'il s'agisse d'achats administratifs, alimentaires ou de produits d'entretien, le critère de durabilité est relativement bien pris en compte, comme l'illustrent les actions suivantes :

- le regroupement des commandes entre les services et l'adéquation systématique entre les usages et les besoins réels,
- le recours à des traiteurs éco-responsables pour les repas des réunions,
- l'emploi de produits d'entretien éco-labellisés.

ENGAGEMENT 8 : Exiger des fournisseurs et prestataires de service qu'ils prennent en compte les exigences sociales et environnementales.

Systématiquement, une mention sur les exigences sociales et environnementales est intégrée dans le cahier des charges des fournisseurs et prestataires de service, comme par exemple, lors de l'impression des supports de communication (*Les Idées en mouvement*, les brochures Vacances...). Le référentiel fournisseurs et prestataires de Vacances pour tous identifie ses prestataires « responsables ».

ENGAGEMENT 9 : Réduire de 30 % la quantité de déchets papier en 3 ans.

Les estimations faites sur les quantités de déchets montrent qu'ils auraient diminué globalement de 34 %. Pour le papier en particulier, l'estimation n'a pu être faite car avant 2007, il n'y avait pas de collecte sélective. Les actions engagées afin d'atteindre ce résultat sont notamment :

- l'achat de fournitures de bureau en conditionnements plus importants,
- l'utilisation progressive de l'option recto/verso des imprimantes et la réutilisation des feuilles imprimées en brouillon.

ENGAGEMENT 10 : Trier 100 % des déchets dont les filières de recyclage sont ou seront mises en place.

Un système de collecte sélective (poubelles papier et verre, collecte des piles, batteries, cartouches d'imprimantes et toners de copieurs) a été mis en place. Toutefois, la collecte sélective du papier sur le site de Saint-Fargeau, n'est pas encore opérationnelle en raison d'un problème de ramassage municipal.

Adapter les activités et/ou développer de nouvelles activités en cohérence avec notre démarche de développement durable

ENGAGEMENT 11 : *Chaque secteur du centre confédéral développe une activité nouvelle (ou revoit une activité existante) en cohérence avec une démarche de développement durable.*

Tous les secteurs de la Ligue de l'enseignement se sont engagés à intégrer le développement durable dans leurs activités. Plusieurs actions concrètes ont été réalisées, parmi lesquelles :

- L'accompagnement de démarches **Agenda 21 d'établissements scolaires** avec deux sessions de formation qui ont permis de former une vingtaine de stagiaires. Une dizaine de personnes sont actuellement référencées comme personnes ressources dans la base de données « ressources » du Comité 21.

- La réalisation du Bilan Carbone® « Quantifier pour agir » de l'**Ufolep nationale**. Suite à ce travail, l'Ufolep a proposé des formations Bilan Carbone® de niveau 1 et a actuellement certifié 35 personnes.

- La mise en place de l'événement national « **L'Usep bouge pour la planète** » favorisant la réalisation d'actions éco-citoyennes : la création notamment des « Clés Usep du Développement Durable et Solidaire » à destination des délégués départementaux et la valorisation d'initiatives du type « carapatte »*, un projet d'éco-mobilité permettant aux enfants, encadrés par des adultes, de se rendre en groupe à pied à l'école.

- La réalisation d'une bibliographie par l'association **Lire et faire lire** recensant un ensemble d'ouvrages (documentaires, bandes dessinées, films, sites Internet...) sur l'écologie et l'environnement destinés aux enfants et aux jeunes.

- L'élaboration d'une brochure **Tourisme solidaire** dans laquelle sont proposés des séjours itinérants à la découverte de cultures ou d'immersion dans un village et des chantiers de solidarité jeunesse. Les activités proposées lors de ces séjours en Afrique ou en Amérique du Sud sont menées dans le respect de l'environnement humain, culturel et naturel du pays d'accueil. Ils sont principalement destinés aux jeunes de 16 à 25 ans et permettent de financer des projets dans ces pays du Sud.



Planète Enjeux, kit pédagogique sur l'empreinte écologique, permet d'aborder le développement durable de manière transversale avec les plus jeunes. Il permet de prendre conscience de son empreinte écologique, d'élaborer des solutions pour la réduire, et de proposer des actions concrètes à réaliser au sein d'un établissement scolaire ou d'un centre de loisirs...

* « Carapatte » ou pedibus est un mode de ramassage scolaire destiné à limiter le recours à l'automobile. Les enfants, encadrés par des adultes formés à cet effet, sont ainsi accompagnés à pied sur le trajet domicile/école.



Représentation de la pièce de théâtre *Une paire d'amis*, lors de Spectacles en recommandé 2009 à La Rochelle.
© Théâtre du Papyrus

* Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Plusieurs salariés de l'agence **Infrep** d'Angers ont bénéficié en 2007 d'une formation proposée par le Conseil régional des Pays de la Loire sur la thématique du développement durable. Cette formation a permis de sensibiliser les équipes pédagogiques et administratives de l'agence à ces problématiques et d'intervenir comme personnes ressources au sein des agences Infrep.

L'organisation d'éco-événements

Chaque secteur d'activité produit des événements nationaux, des rassemblements, des formations... qui de plus en plus intègrent des démarches de développement durable dans leur organisation. L'Ufolep poursuit la réflexion déjà conduite sur les manifestations sportives en collaborant à l'outil Adere de l'Ademe*.

Adere est un outil d'Auto diagnostic environnemental pour les responsables d'événements. Il permet de prendre en compte l'impact environnemental des manifestations organisées, et propose des pistes d'actions et des exemples de réalisations afin d'organiser son propre événement éco-responsable. Cet outil est construit dans l'esprit de pouvoir améliorer continuellement la démarche dans laquelle les organisateurs se sont engagés.

L'Assemblée générale de la Ligue de l'enseignement organisée à Agen en 2008, s'est inscrite dans une démarche de développement durable. Plusieurs thématiques ont été retenues notamment celle des transports, avec une incitation au covoiturage et au train pour se rendre à l'événement, la mise en place de navettes et de « carapattes » (cf. p. 5) à l'intérieur de la ville, et la mise en place d'une collecte sélective des déchets organisée par la ville.

L'édition *Spectacles en recommandé 2009* de La Rochelle, a été conçue et réalisée comme un éco-événement. Les organisateurs ont cherché à valoriser les savoir-faire locaux, à privilégier les fournisseurs du territoire. Les circuits courts ont été favorisés pour les repas. Un travail sur les emballages a été mené et les transports collectifs ont également été privilégiés.

ENGAGEMENT 12 : Le personnel du centre confédéral sera formé régulièrement aux nouvelles méthodes de travail.

Plusieurs outils de sensibilisation ont été mis en place au cours du premier plan d'actions. Un **guide de bonnes pratiques** pour les salariés du centre confédéral a été remis à l'ensemble du personnel, présentant divers éco-gestes liés aux engagements pris dans le plan d'actions. Des **affichettes** et des **affiches** ont été créées afin d'accompagner la mise en place de ces éco-gestes. Une **lettre d'Info Agenda 21** est publiée régulièrement afin d'informer les salariés de l'évolution de la démarche Agenda 21 et de les renseigner sur l'actualité du développement durable en général.

PLAN D' ACTIONS 2010-2013

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Cette finalité est reprise dans le second plan d'actions car la Ligue de l'enseignement souhaite réaffirmer sa volonté de lutter contre le réchauffement climatique et considère qu'il s'agit d'un enjeu essentiel. Les actions menées précédemment sont ainsi réintégrées dans ce nouveau plan d'actions afin de poursuivre les efforts déjà engagés. Par ailleurs, les objectifs du premier plan d'actions n'ayant pas été atteints dans leur intégralité, le second plan d'actions met l'accent sur les thématiques du chauffage et des transports.

Les flux dans les bâtiments

L'ÉNERGIE

Pour agir sur les flux dans les bâtiments et contribuer efficacement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les actions du précédent plan d'actions (relatives à l'éclairage, aux appareils électriques, à l'eau...) sont poursuivies.

Le bilan triennal a montré que la consommation en chauffage du centre confédéral a augmenté. Il est donc souhaitable d'orienter les efforts sur ce point.

Pour respecter cet objectif, les actions suivantes sont proposées :

- Mettre en place des robinets thermostatiques dans les bureaux non encore équipés.
- Changer la chaudière obsolète du site de Saint-Fargeau.
- Créer un groupe de travail chargé d'étudier les méthodes de chauffage utilisant les énergies renouvelables.

Les transports

LES TRAJETS DOMICILE TRAVAIL

Les transports, l'un des postes les plus émetteurs de gaz à effet de serre font aussi l'objet d'engagements et d'actions propres.

L'évaluation du premier plan d'actions a montré que peu de mesures d'incitation à l'utilisation des transports « doux » auprès des salariés avaient été engagées.

Pour favoriser l'utilisation du vélo, les actions suivantes sont proposées :

- Prendre en charge l'abonnement du Vélib' des salariés qui s'engagent à venir en vélo au travail.
- Créer un contrat d'engagement entre le centre confédéral et le salarié utilisant le Vélib'.



ENGAGEMENT 1

Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments existants.

Objectif : Réduction de 10 % de la consommation de chauffage entre 2010 et 2013.



ENGAGEMENT 2

Privilégier les transports « doux » et notamment l'utilisation du vélo.

ENGAGEMENT 3

Réduire les déplacements professionnels.

Objectif : Réduction de 10 % du kilométrage effectué entre 2010 et 2013.

ENGAGEMENT 4

Étudier un mécanisme de compensation carbone.

Depuis janvier 2009, **Vacances pour tous** permet aux différents publics (familles, classes, adultes, enfants) d'aller directement consulter les offres de séjours sur son site Internet. Cette mise en ligne a permis de réduire le nombre de tirages des différentes brochures : de 10 % (vacances familles) à 20 % (vacances juniors). Quant aux brochures éditées, elles sont imprimées soit sur du papier certifié PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières), soit depuis 2010 sur du papier recyclé.

LES TRAJETS PROFESSIONNELS

Pour répondre à cet engagement, les actions suivantes sont proposées :

- Développer les vidéos conférences par l'achat d'équipements ou par la mutualisation de l'utilisation de matériel.
- Se doter d'outils de suivi des déplacements afin d'optimiser les modes de transports utilisés et les lieux de réunions choisis.
- Limiter le nombre de trajets en avion pour les salariés et les élus.

La **compensation carbone** est une démarche qui consiste à mesurer les émissions de gaz à effet de serre générées par une activité (après avoir cherché à les réduire), puis à financer un projet de réduction des émissions ou de séquestration du carbone (énergie renouvelable, efficacité énergétique, reboisement...) permettant de réduire, dans un autre lieu, un même volume de gaz à effet de serre. Le principe sous-jacent est qu'une quantité donnée de CO₂ émise dans un endroit peut être « compensée » par la réduction ou la séquestration d'une quantité équivalente de CO₂ en un autre lieu (en général dans un pays en développement).

Pour respecter cet engagement, les actions suivantes sont proposées :

- Réduire (cf. les engagements 1 à 3), et évaluer la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. Ensuite, et uniquement une fois la réduction engagée, étudier la faisabilité et les modalités pratiques pour une compensation carbone de nos déplacements.
- Envisager la possibilité d'effectuer ce travail avec des associations du tourisme social, ainsi qu'avec des associations qui développent des projets dans les pays du Sud.



Borne Vélib', Boulevard Raspail à côté du site de Récamier. © Hélène Guinot

Améliorer qualitativement et quantitativement notre consommation

Les actions mises en œuvre au cours du premier plan d'actions sur les différents approvisionnements ont été relativement bien suivies et intégrées dans les nouveaux comportements. C'est pourquoi le second plan d'actions propose de poursuivre les actions engagées concernant les achats administratifs, alimentaires et de produits d'entretien.

En revanche, les engagements de réduction de la production des déchets et de leur recyclage sont intégralement reconduits car des efforts supplémentaires sont à produire.

Les déchets

LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS

Le bilan met en évidence une surestimation du nombre d'exemplaires de documents imprimés, systématiquement plusieurs tonnes sont mises à la benne.

Pour diminuer la production de déchets, les actions suivantes sont proposées :

- Limiter les consommations de fournitures et de papier.
- Utiliser des produits avec moins d'emballage.
- Favoriser les achats en conditionnement plus important.
- Ajuster les tirages (internes et externes) aux besoins réels des utilisateurs dans le cadre d'un plan de diffusion pour chaque document.

RECYCLER LES DÉCHETS

Les outils mis en place dès le début 2008 sont opérationnels, mais il faut toutefois rappeler régulièrement les bonnes pratiques pour la collecte des déchets, papier en particulier.

Pour respecter cet engagement, les actions suivantes sont proposées :

- Veiller au respect du tri sélectif mis en place dans le premier plan d'actions.
- Résoudre le ramassage sélectif des déchets sur le site de Saint-Fargeau et dans les CISP (Centre international de séjour de Paris).



ENGAGEMENT 5

Diminuer la quantité de déchets papier.

Objectif : réduction de 30 % des déchets papier entre 2010 et 2013.

ENGAGEMENT 6

Trier les déchets afin de favoriser le recyclage.

Objectif : atteindre les 100 % de tri des déchets pour les filières de recyclage mises en place.

Cartons de stockage des papiers produits, distribués à chaque poste de travail.

© Daniel Prézet



ENGAGEMENT 7

Développer la diversité dans la politique d'emploi du centre confédéral.

Extrait de l'article L122-45 du Code du travail

« Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat en raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son âge, de sa situation de famille, de ses caractéristiques génétiques, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou mutualistes, de ses convictions religieuses, de son apparence physique, de son patronyme ou en raison de son état de santé ou de son handicap [...]»

Favoriser et mettre en œuvre la diversité au sein de la Ligue de l'enseignement

La volonté d'intégrer une finalité sur la diversité répond à plusieurs objectifs. D'une part, il s'agit d'élargir le champ d'action du second plan Agenda 21 car le précédent était fortement orienté vers des préoccupations environnementales. D'autre part, il est important que la démarche Agenda 21 s'inscrive dans le projet de la Ligue de l'enseignement et soit en cohérence avec les politiques menées en termes de laïcité, de diversité et de lutte contre les discriminations. Il est essentiel que la Ligue de l'enseignement réaffirme ses principes et ses engagements en la matière en les traduisant dans ses pratiques.

La **diversité** est un terme utilisé depuis quelques années pour décrire une situation dans laquelle un collectif est composé de personnes aux caractéristiques personnelles diverses (origine, âge, sexe, état de santé...). Le terme diversité n'est pas encadré par la loi. La diversité fait référence à un résultat.

On peut aboutir à la diversité en favorisant la non-discrimination (moins de freins pour les profils divers) et en favorisant l'accès à des personnes membres de groupes habituellement victimes de discrimination. On parle alors d'action positive.

La **discrimination** est une inégalité de traitement en raison d'un motif illégitime. Les motifs de discrimination sont définis par l'article L122-45 du Code du travail (ci-contre).

L'**égalité de traitement** consiste à traiter toutes les personnes de manière égale, quelles que soient leurs caractéristiques ou leur situation.

L'**égalité des chances** consiste à donner « un peu plus » à ceux qui ont « un peu moins » afin de « rétablir » l'égalité. Toute action positive doit être portée par les pouvoirs publics et s'appuie sur le principe d'équité.

Dans son rapport de 2008, la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité), démontre que l'emploi est son premier domaine d'intervention avec 49 % des réclamations. Dans les différentes déclarations reçues, les discriminations lors du déroulement de carrière (38 %) apparaissent comme les plus courantes par rapport à celles subies à l'em-

bauche (11 %). Le rapport précise que 35 % des situations de discriminations concernant l'emploi ont lieu dans le secteur public contre 65 % dans le secteur privé.

La Ligue de l'enseignement a donc un rôle fondamental à jouer dans la lutte contre la discrimination et pour la promotion de la diversité au travail. La législation française interdit toute discrimination sur le lieu de travail fondée sur l'origine raciale ou ethnique, le handicap, l'âge, le genre, l'orientation sexuelle et la religion ou les convictions. Il est de la responsabilité du centre confédéral de veiller à ce que les salariés ne soient victimes d'aucune discrimination au sein de ses différents sites.

Pour respecter cet engagement, les actions suivantes sont proposées :

- Etablir un diagnostic social, en collaboration avec les instances représentatives du personnel, à partir du bilan social et d'outils créés par des acteurs de l'économie sociale, notamment celui* auquel a collaboré l'Ugeres (l'Union de syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale).
- Valoriser les actions et les résultats positifs, notamment en termes de politique d'emploi des seniors, de diversité culturelle au sein des salariés du confédéral.
- Réaliser un plan d'actions handicap.

L'emploi des seniors

L'âge moyen des salariés du centre confédéral de la Ligue de l'enseignement est de 39,65 ans en 2009.

Un léger rajeunissement (-1,15 an par rapport à 2008) laisse toutefois une place importante aux seniors puisque les plus de 50 ans représentent 25 % de l'effectif.

La Ligue de l'enseignement a conclu un accord relatif à l'emploi des salariés âgés avec les représentants syndicaux qui fait l'objet d'un plan d'actions.



* Un outil pour les employeurs de l'économie sociale engagés ou souhaitant s'engager contre les discriminations et pour la diversité. Cet outil permet à l'employeur de :

- dresser un premier état des lieux de sa pratique,
- préciser les registres d'engagement et d'actions associés aux notions de « non discrimination » et de « diversité »,
- identifier ou préciser ses intérêts à agir,
- asseoir et outiller ses pratiques,
- qualifier le dialogue social.

Adapter les activités et/ou développer de nouvelles activités en cohérence avec notre démarche de développement durable

Les activités

ÉDUCATION - FORMATION



ENGAGEMENT 8

Chaque secteur du centre confédéral développe une activité nouvelle (ou revoit une activité existante) en cohérence avec une démarche de développement durable.

■ **Institut national de formation et de recherche sur l'éducation permanente** : Intégrer un module d'écocitoyenneté dans toutes les formations proposées par les agences Infrep. Prévoir un module d'une durée minimale obligatoire (par exemple 1 heure, 1 heure et demie) pour chaque stagiaire. Un module plus conséquent pourra être envisagé pour les formations de longue durée. Créer un kit pédagogique pour les stagiaires afin de les sensibiliser au contexte général du développement durable mais aussi aux éco-gestes. Envisager une formation pour les 300 formateurs permanents de l'Infrep qui porteront la problématique.

■ **Actions en direction des jeunes et des élèves** : intégrer le développement durable dans les formations « délégués élèves ». Pour cela créer un outil pédagogique à destination des formateurs et réfléchir à l'articulation entre les formations « délégués élèves » et « éco-délégués ». Ces délégués peuvent être moteurs, dans la mise en place de démarche Agenda 21 des établissements scolaires.

Par ailleurs, il est prévu un temps de formation sur le développement durable lors du rassemblement des chargés de mission Éducation (stage début 2011) pour qu'ils l'intègrent dans leurs actions.

■ **Accompagner les démarches Agenda 21 d'établissements scolaires** : constituer un répertoire de personnes ressources compétentes sur ces démarches dans les fédérations départementales et prévoir un temps d'animation pour suivre les fédérations qui accompagnent des établissements et organiser de nouvelles formations.

Clip de Moraypré (08). © DR



VACANCES - LOISIRS

■ **Pour les centres de vacances** : organiser l'évaluation des démarches de développement durable mises en place dans le cadre de la démarche d'accompagnement des Centres France. Intégrer un paragraphe concernant les exigences de développement durable dans le cahier des charges d'harmonisation des labels et réfléchir à une démarche de labellisation (comme le label CED pour les centres d'accueil des classes de découvertes) éventuellement avec d'autres acteurs du tourisme social.

■ **Pour les transports liés aux séjours** : favoriser le recours au bus au départ des grandes villes en direction des centres de vacances, ou depuis les gares SNCF les plus proches des centres. Créer un site de covoiturage sur le site Internet de Vacances pour tous et harmoniser les dates de séjours enfants.

SPORTS

■ **À l'Ufolep** : généraliser l'outil Adere (outil d'Auto diagnostic environnemental qui permet de prendre en compte l'impact environnemental des événements) aux délégations départementales Ufolep lors de l'organisation de chaque événement. Développer les sessions de formation niveau 2 du Bilan Carbone® et imaginer une professionnalisation des compétences acquises lors de ces formations.

Il est envisagé d'intégrer la norme ISO 20121 sur le management des événements éco-responsables au sein du réseau de l'Ufolep (il s'agit d'une norme visant à proposer des moyens pour organiser un événement éco-responsable sans obligation de résultats).

■ **À l'Usep** : promouvoir le « Goûter Usep », action à destination des enfants lors des rencontres sportives scolaires, avec pour objectifs de valoriser la consommation de produits diététiques naturels et éthiques lors des collations et de réduire fortement les déchets engendrés.

CULTURE

■ **Outil ressource** : répertorier les œuvres et les productions de sensibilisation au développement durable (peintures, photos, films...) utilisables en formation ou lors d'événements.

■ **Cinéma et numérique** : intégrer une démarche sur le développement durable au sein de cette activité qui pourrait passer par la mutualisation du matériel de projection. Par ailleurs mener une réflexion sur la dématérialisation des supports avec comme lignes directrices des questions sur la conservation du patrimoine et la falsification des œuvres.



L'Usep poursuit son action « carapatte », projet d'éco-mobilité, permettant aux enfants accompagnés d'adultes, de se rendre en groupe à pied à l'école.
© Usep 52

■ **Association Lire et faire lire** : Donner des pistes de lecture aux bénévoles lors de l'organisation à l'échelle nationale de semaines ou de journées thématiques comme par exemple la Semaine du développement durable, la Journée mondiale de l'eau...

EUROPE - SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

■ **Réseau européen d'éducateurs à l'environnement et au développement durable** : organiser un séminaire sur les pratiques d'EEDD afin de constituer un réseau européen.

■ **Campagne « Pas d'Éducation, Pas d'Avenir ! »** : intégrer dans les appels à projets une référence (sous forme d'un critère d'éligibilité) indiquant que la priorité sera donnée aux démarches de développement durable, ceci dans le but d'inciter les porteurs de projets à s'interroger sur les aspects économique, social et environnemental de leur projet.

JEUNESSE

■ **Service civique volontaire** : favoriser l'accueil de SCV par les associations affiliées sur les missions *Agenda 21* et *sensibilisation à l'environnement* en proposant aux tuteurs des outils d'accompagnement tels qu'un catalogue de missions illustré de témoignages et des outils abordant des questions transversales sur l'environnement, le développement durable, l'Agenda 21.

■ **Juniors Associations** : intégrer des valeurs et des actions de développement durable dans les dossiers d'habilitation des Juniors Associations.



Animateurs roumains testant avec une école en Roumanie une des animations créées dans le cadre du projet « Développement d'une écocitoyenneté Franco-Roumaine » porté par la Ligue de l'enseignement.
© Réseau franco-roumain EEDD



Quatre-vingt volontaires en service civique de la Ligue de l'enseignement étaient présents à la journée nationale de mobilisation « Service civique : le moment d'agir », le 4 février 2009 au Théâtre des Nouveautés à Paris.
© Jonathan Brunet

VIE FÉDÉRATIVE ET STATUTAIRE

- **Plan de formation** : développer une culture politique du mouvement sur la thématique du développement durable, notamment par l'implication des élus dans la démarche Agenda 21 et le renforcement du plan de formation des salariés sur la problématique du développement durable.
- **Formalisation des relations entre le centre confédéral et les fédérations** : valoriser les initiatives sur le développement durable et l'Agenda 21 dans la « charte d'engagement ».
- **Associations fédérées** : prévoir un paragraphe sur la démarche Agenda 21 dans les engagements réciproques entre les associations et la fédération.
- **Site dédié à la vie associative** : créer une rubrique sur l'accompagnement de démarche d'Agenda 21 associatif.
- **Centre de ressources pour le développement de la vie associative** : mettre à disposition le guide méthodologique « Agenda 21 - pour la mise en œuvre de l'environnement et du développement durable à la Ligue de l'enseignement » afin que les CRDVA le proposent comme outil aux associations affiliées.

L'organisation des actions

Rencontres nationales, congrès, assemblées générales, compétitions sportives... , sont autant d'événements rassemblant un public nombreux sur un espace limité et générant de nombreux impacts environnementaux : production de déchets, multiplication des transports, consommations d'eau et d'énergie, pollution des sols... mais ayant aussi des impacts positifs notamment sur le développement de l'économie locale.

Il existe aujourd'hui de nombreux guides sur l'organisation de manifestations éco-responsables dans une démarche de développement durable (pour mémoire l'outil d'autodiagnostic Adere auquel a contribué l'Ufolep).

Quels que soient les secteurs d'activités de la Ligue de l'enseignement, il est important que les événements organisés respectent les principes et critères du développement durable. L'ensemble des élus et des salariés doit être sensibilisé à une telle démarche et adhérer à l'organisation d'éco-manifestations.

Une **enquête** menée auprès des salariés du centre confédéral en début d'année 2010 a montré que les **principaux changements de comportements** ont été observés sur le respect du tri sélectif, sur l'extinction des appareils électriques et sur la diminution de la consommation de papier. L'installation d'affiches et d'affichettes sur les éco-gestes a fait l'objet d'avis divergents, certains salariés estimant que cet affichage était pertinent, d'autres qu'il était infantilisant et trop injonctif. Quant à la *Lettre Info Agenda 21*, elle est relativement bien lue et identifiée comme un outil de sensibilisation.



- Pour initier cette démarche les actions suivantes sont proposées :
- Généraliser les éco-événements au sein de la Ligue de l'enseignement y compris les événements statutaires.
 - Envisager, après la tenue du Congrès 2010 de Toulouse, la création d'un guide méthodologique pour l'organisation d'événements éco-responsables.
 - Privilégier, dans la mesure du possible, les centres CED lors des rencontres statutaires (tenant compte de la capacité d'accueil des centres et de la proximité des gares SNCF).

L'accompagnement du plan d'actions

SENSIBILISATION – FORMATION

- **Sensibiliser les élus** venant au siège et les impliquer dans la démarche, notamment par une présentation des résultats du premier plan en Conseil d'administration.
- **Améliorer les outils de sensibilisation** : visuel des affichettes et des affiches en lien avec le secteur culture, revoir le contenu de *La Lettre d'Info Agenda 21* pour répondre aux attentes formulées lors d'une enquête.
- **Organiser des actions de sensibilisation** en lien avec le Comité d'entreprise (visites, cadeaux de fin d'année...)

CITOYENNETÉ – ENVIRONNEMENT – DÉVELOPPEMENT DURABLE (CED)

La Ligue de l'enseignement développe le label éducatif *Citoyenneté – Environnement – Développement durable* (CED), plus particulièrement en direction de ses centres d'accueil de classes de découvertes. Les trois objectifs du label CED pour l'ensemble des activités éducatives sont :

La Citoyenneté

Le séjour en classe de découvertes est un moment privilégié pour promouvoir des attitudes et des comportements collectifs et individuels citoyens.

L'Environnement

Dans un centre CED, la vie pratique s'organise dans le plus grand respect de l'environnement. Chaque centre CED s'engage à mettre en œuvre un programme de gestion écologique et à l'utiliser comme support pédagogique dans ses activités.

Le Développement durable

Le centre CED est un acteur du développement de son territoire car il privilégie le maintien d'activités locales, sociales, économiques et culturelles.

Plus de quarante centres d'accueil labellisés représentent 1 600 classes et plus de **40 000 enfants** par an en France. Le réseau national CED est l'un des opérateurs majeurs de l'éducation à l'environnement pour un développement durable.

Accompagner les Agendas 21 associatifs de la Ligue de l'enseignement

Depuis 2007, lancement du premier plan d'actions du centre confédéral, un travail d'accompagnement des fédérations départementales est conduit. L'objectif initial fixé par le conseil d'administration était que 30 % des fédérations aient initié un plan d'actions dans les 3 ans.

Le centre confédéral a élaboré, avec le soutien du ministère de la Jeunesse (Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative) **un guide méthodologique à l'usage des fédérations** « Pour la mise en œuvre de l'environnement et du développement durable à la Ligue de l'enseignement ». Ce guide, sous forme de Cd-rom, a servi de support à l'occasion de deux journées d'information des volontaires sur la mission Agenda 21 et lors du stage « Organiser le développement de la vie associative et militante par une démarche de développement durable » inscrite au plan de formation 2010-2011.

En 2010, une enquête a été menée auprès des fédérations départementales. Même si toutes n'ont pas répondu, il a été possible d'identifier quatre fédérations départementales qui ont adopté leur Agenda 21 : la Dordogne, le Lot-et-Garonne, l'Essonne et le Var, et une dizaine de fédérations qui ont, quant à elles, initié la démarche : sensibilisation des acteurs, diagnostic...

Dans le nouveau plan, plusieurs actions sont envisagées pour atteindre l'objectif donné en 2007 par le conseil d'administration. Outre la poursuite de la formation inscrite dans le plan de formation 2010-2011, il est prévu :

- D'identifier les personnes en charge des questions de développement durable (Ligue, Ufolep, Usep, Infrep...) sur tout le territoire, afin de constituer un réseau de personnes ressources.
- D'organiser un temps de rencontre et d'échange pour les délégués des fédérations départementales qui conduisent des démarches Agenda 21.

Une **formation « Organiser le développement de la vie associative et militante par une démarche de développement durable »** est proposée aux fédérations départementales. Elle s'articule en deux sessions. La première est destinée à aborder les enjeux du développement durable de manière générale, à présenter ce qu'est une démarche Agenda 21, les moyens de sensibilisation à la démarche ainsi que les outils de diagnostic. La seconde session a pour objectif de faire le point sur les diagnostics et les démarches engagées par chaque fédération, d'aborder l'élaboration du plan d'actions, les outils de suivi de la démarche et le pilotage de ce plan d'actions.

la **ligue** de
l'**enseignement**

un avenir par l'éducation populaire